

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT
Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43
ou jeanluc.martin@acatfrance.fr
ou sur le site de l'ACAT-France :
www.acatfrance.fr

L'ENGAGEMENT DE L'ACAT

- > Combattre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.
Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.
En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.

AGIR EST EFFICACE



Nouveau sursis pour Hank Skinner

La Cour d'appel du Texas a accordé un sursis au condamné à mort américain Hank Skinner deux jours avant son exécution, prévue pour le mercredi 9 novembre, le temps d'examiner sa requête.

Le 4 novembre, ses avocats avaient déposé un recours suite à la décision d'un tribunal de rejeter une nouvelle fois la demande de tests ADN qui pourraient l'innocenter. Hank Skinner a passé 16 ans dans les couloirs de la mort après avoir été condamné pour le triple meurtre de son ex-compagne et de ses enfants. En mars dernier, il avait déjà bénéficié d'un sursis 35 minutes avant l'heure programmée de son exécution.

**CHAQUE ANNÉE, GRÂCE À NOTRE ACTION,
NOUS METTONS FIN AU CALVAIRE
DE PLUS DE 200 PERSONNES**

A C A T France

AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME

NOTRE ENGAGEMENT

- > Lutter contre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes
- > Vivre l'œcuménisme

NOTRE FORCE

- 9 500 adhérents
- 23 100 donateurs
- 40 000 sympathisants
- 400 groupes en France
- Un réseau mondial de 28 ACAT

NOTRE ACTION

- > Mobiliser les chrétiens
- > Sensibiliser le grand public
- > Agir par la force de nos signatures
- > Faire pression sur les gouvernements

PAYS POUR LESQUELS L'ACAT-FRANCE
EST INTERVENUE EN 2010



NOTRE FIERTÉ

- Contribuer chaque année à mettre fin au calvaire de plus de 200 personnes.
- Agir indépendamment de toute pression, de tout préjugé, de toute discrimination.
- Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine.

www.acatfrance.fr

APPEL DU MOIS

Agir avec l'ACAT France



DÉCEMBRE 2011

BAHREÏN

AUTOPSIE D'UNE RÉVOLUTION AVORTÉE

Depuis février, les opposants au régime ont rejoint le mouvement révolutionnaire du Printemps arabe et revendiquent leurs libertés. Une initiative accueillie par la monarchie bahreïnienne avec une grande violence.

..... ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris
Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • Fax 33 (0)1 40 40 42 44 • Mail acat@acatfrance.fr • Site web www.acatfrance.fr



BAHREÏN

AUTOPSIE D'UNE RÉVOLUTION AVORTÉE

Depuis plus de dix mois, le Bahreïn est secoué par des grèves et des manifestations revendiquant le respect des libertés, l'instauration d'une démocratie et la fin de la discrimination exercée par la minorité sunnite au pouvoir à l'encontre de la majorité chiite. Dès les premiers jours, les forces de sécurité et l'armée ont réagi très violemment, causant la mort de plus de quarante personnes et procédant à l'arrestation de centaines d'autres. Bien que les heurts aient diminué, le régime continue d'exercer une répression brutale.

LA MISE AU PAS PAR LA VIOLENCE

Des centaines de personnes suspectées d'avoir participé aux manifestations ou d'avoir soutenu les manifestants ont été arrêtées et soumises à des mauvais traitements, voire à de la torture. Les opposants politiques et défenseurs des droits de l'homme sont particulièrement visés par la répression qui s'abat aussi sur des syndicalistes, des enseignants, des étudiants, des écrivains, des journalistes ou encore de simples manifestants. De nombreuses femmes et jeunes filles sont au nombre des victimes. Plusieurs militaires et policiers qui ont témoigné une solidarité avec les manifestants ou se sont montrés réticents à les réprimer, ont aussi été torturés, certains à mort.

La répression a sévi jusque dans les hôpitaux et autres installations médicales, où les forces de sécurité ont perpétré des exactions contre des patients blessés au cours des manifestations. Des dizaines de médecins et d'infirmiers ont été arrêtés puis torturés en raison des soins qu'ils avaient dispensés aux manifestants. Par ailleurs, des milliers d'étudiants, de médecins, d'enseignants, de policiers et de militaires, entre autres travailleurs, ont été suspendus ou renvoyés, les autorités conditionnant leur réintégration à la signature d'un serment d'allégeance au souverain.

UNE RÉPRESSION JUDICIAIRE À GRANDE ÉCHELLE

Le 15 mars, le roi a décrété l'état d'urgence. C'est sur ce fondement qu'a été créée la Cour de sûreté nationale, juridiction spéciale mixte composée de juges militaires et civils qui a, par la suite, condamné des dizaines de civils pour des infractions telles que la « participation à un rassemblement illégal », l'« incitation à la haine envers le régime » ou encore la « dissémination de fausses rumeurs ». Malgré la levée de l'état d'urgence, le 1er juin, les procès devant la Cour de sûreté nationale se sont poursuivis pendant plusieurs mois. Les tribunaux civils ont à présent pris la relève et ont déjà condamné à de lourdes peines des dizaines de personnes en lien avec le mouvement de protestation.

ZOOM

TORTURÉS ET CONDAMNÉS POUR LEURS OPINIONS

Le 28 septembre 2011, la Cour d'appel de sûreté nationale du Bahreïn a confirmé le jugement rendu en première instance, le 22 juin, à l'encontre de 21 opposants politiques et défenseurs des droits de l'homme bahreïnais, condamnés à des peines allant de deux ans d'emprisonnement à la condamnation à perpétuité, en raison de leur participation au mouvement de protestation. Ils ont notamment été accusés de tentative de renverser la monarchie, d'insulte à l'armée, de formation d'un groupe terroriste et de contact avec une organisation terroriste à l'étranger. Quatorze des accusés ont été arrêtés de nuit, courant avril, sans qu'aucun mandat ne soit produit. Ils ont été détenus au secret, au moins pendant les dix premiers jours. Plusieurs ont été victimes de tortures au cours de leur arrestation et pendant leur détention.

PRIER AU CŒUR DE L'ACTION

QUAND ILS SONT VENUS ME CHERCHER

Quand ils sont venus chercher les communistes,
Je n'ai rien dit.
Je n'étais pas communiste.

Quand ils sont venus chercher les syndicalistes,
Je n'ai rien dit.
Je n'étais pas syndicaliste.

Quand ils sont venus chercher les juifs,
Je n'ai rien dit.
Je n'étais pas juif.

Quand ils sont venus chercher les catholiques,
Je n'ai rien dit.
Je n'étais pas catholique.

Puis ils sont venus me chercher.
Et il ne restait personne pour dire quelque chose.

Martin Niemoller, Dachau 1942

Chaque mois, retrouvez une prière pour accompagner vos actions. Vous pouvez aussi vous rendre sur www.nuitdesveilleurs.fr rubrique « Des mots pour prier »

Coupon à envoyer à : ACAT-France – 7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris

Soyons toujours plus nombreux à agir ! SOUTENEZ L'ACAT

☐ **Je souhaite être adhérent**
☐ Adhésion "action" de bienvenue
(avec le magazine d'information et les lettres d'intervention)
36 euros, soit **3 euros par mois** !

☐ Adhésion "participation" de bienvenue
(sans le magazine ni les lettres d'intervention)
24 euros, soit **2 euros par mois** !

☐ **Je souhaite faire un don de :** euros
☐ **Je souhaite recevoir, sans engagement** de ma part et de façon confidentielle, des informations sur les legs et donations.

Règlement par chèque à l'ordre de ACAT-France.
Je pourrai déduire de mon impôt 66% de mon don et de mon adhésion (déduction faite des des 12 euros d'abonnement au magazine).

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. / courriel. _____

À partir de la deuxième année, l'adhésion individuelle est de 68 euros (52 euros sans abonnement au *Courrier de l'ACAT* et aux lettres d'intervention). Si cette somme est trop importante pour vous, ceci ne doit pas être un obstacle. Il existe des cotisations de principe à tarif très bas.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de vos données personnelles. Vous pouvez demander qu'elles soient réservées à l'usage exclusif de l'ACAT.

PASSEZ À L'ACTION

Vous voulez agir

- Écrivez à sa Majesté Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa avant le 9 janvier 2011.

Mode d'emploi

- Découper ou recopier la lettre d'intervention ci-dessous
- Préciser vos nom et adresse
- Signer la lettre
- L'affranchir à 0,89 euro et l'envoyer à l'adresse mentionnée sur la lettre

NB : La lettre d'intervention est aussi disponible et téléchargeable au format A4 sur notre site Internet : www.acatfrance.fr – Rubrique « Agir avec l'ACAT »

Sa Majesté Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Bureau de sa Majesté le Roi
Boîte postale 555
Rifa'a Palace, al-Manama
Royaume de Bahreïn

À _____, le _____

Majesté,

À la suite d'informations communiquées par l'ACAT-France, je vous fais part de mon inquiétude concernant la répression exercée, depuis plus de dix mois, à l'encontre des personnes qui manifestent leur opposition au régime bahreïni.

Des centaines de personnes suspectées d'avoir participé aux manifestations ou d'avoir soutenu les manifestants ont été arrêtées et soumises à des mauvais traitements, voire à des tortures, par des agents des forces de sécurité et des forces armées.

Des dizaines de civils ont été condamnés par la Cour de sûreté nationale ou par des tribunaux civils à de lourdes peines, en raison de leur opposition au gouvernement. Toutes ces atteintes aux droits humains constituent des violations graves du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention contre la torture, ratifiés par le Bahreïn.

Dans ces circonstances, je vous demande de bien vouloir :

- cesser immédiatement le recours à la violence à l'encontre des personnes manifestant des critiques à l'égard du régime bahreïni ;
- libérer les personnes poursuivies en raison de leurs opinions et abandonner les poursuites à leur rencontre ;
- enquêter sur les actes de torture et les mauvais traitements perpétrés depuis le début du mouvement de protestation et poursuivre leurs auteurs

Dans cette attente, je vous prie de croire, Majesté, en l'expression de ma plus haute considération.

Signature

Nom :

Adresse :

L'ACAT-France est affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe, et statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.